

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009
Réception par le Prefet : 12/11/2009
Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-14-8-12

Séance du vendredi 6 novembre 2009

**PROGRAMME E 258
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
PROJET D'AVENANT MODIFICATIF A LA CONVENTION
AVEC L'ECOMUSEE D'ALSACE PORTANT SUR UN EXEMPLE DE
SIGNALETIQUE MUNICIPALE BILINGUE.**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008 complétée par la délibération du Conseil Général n° E 6-2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 « Programme Langue et Culture Régionales »
- VU la délibération de la commission permanente n°08/82/2007 du 23 novembre 2007 relative aux conventions de partenariat avec l'Ecomusée, le Comité fédéral et le CRDP et celle du 2008-12-8-13 du 7 novembre 2008 autorisant des avenants
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président à signer l'avenant n° 2-2009 à la convention avec l'association de l'Ecomusée d'Alsace, joint au rapport. La subvention d'investissement est imputée au programme E 258, chapitre 204, nature 2042, fonction 28.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions